

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DLH 116-3 Rénovation de logements locatifs sociaux financée par le plan de soutien de l'État – modification des financements de la Ville pour le programme de rénovation situé 169-175, boulevard Sérurier (19^e) à réaliser par Elogie-SIEMP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2018 DLH 330 du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de réhabilitation Plan Climat à réaliser par Elogie Siemp au 169-175, boulevard Sérurier (19e) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris propose de modifier la subvention attribuée à Elogie-SIEMP pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 169-175, boulevard Sérurier (19e) suite à la mise en œuvre du plan de relance de l'État à destination des bailleurs sociaux ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les articles 2 et 3 du délibéré 2018 DLH 330-1 sont rapportés.

Article 2 : Pour le programme de rénovation à réaliser au 169-175, boulevard Sérurier (19e), Elogie-SIEMP bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum de 394 710 euros.

Article 3 : 42 logements de l'ensemble immobilier seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris pour une durée de 40 ans dans le cadre de prorogation de droits existants ou de droits supplémentaires, à compter de la libération de ces logements.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO